



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre

HAVRE-SAINT-PIERRE
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 8 septembre à
19h30, à la Maison de la Culture Roland-Jomphe
située au 957, rue de la Berge.

Sous la présidence de André Thériault, Maire,

SONT PRÉSENTS :

André Thériault maire
Sylvain Cormier conseiller siège n° 1
Marie-Ève Thériault conseillère siège n° 2
Yanick Thériault conseiller siège n° 3
Nathalie Bernier conseillère siège n° 5
Rock Boudreau conseiller siège n° 6

ABSENCE(S) :

Tressy St-Pierre Scherrer conseillère siège n° 4

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Laura Mansbridge, directrice générale

INSCRIPTION DES PRÉSENCES

Monsieur le maire constate le quorum et ouvre la séance à 19h30.

RÉSOLUTION N° 2026-0137 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la lecture de l'ordre du jour, il fut convenu de faire l'adoption tel que déposé.

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault
appuyé par le conseiller Yanick Thériault
et unanimement résolu

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que déposé, étant entendu que
le point relatif aux affaires nouvelles demeure ouvert.



Séance ordinaire du 8 septembre 2026

RÉSOLUTION N° 2026-0138
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 AOÛT 2026

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance du 17 août 2026 du conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance du 17 août 2026 du conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre soit adopté tel que déposé.

RÉSOLUTION N° 2026-0139
LISTE DES COMPTES À PAYER AU 3 SEPTEMBRE 2026 : APPROBATION

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier
appuyé par le conseiller Rock Boudreau
et unanimement résolu

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer au montant de 180 592,44 \$ en date du 3 septembre 2026.

RÉSOLUTION N° 2026-0140
CONTRAT 2026-700 « FOURNITURE DE GRANULAT POUR FINS D'ABRASIFS » :
RAPPORT ET OCTROI

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 3 septembre à 11h03 concernant le contrat n° 2026-700 «Fourniture de granulats pour fins d'abrasif »;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de la seule soumission reçue;

Il est proposé par le conseiller Yanick Thériault
appuyé par le conseiller Rock Boudreau
et unanimement résolu

Que le contrat n° 2026-700 «Fourniture de granulats pour fins d'abrasif » soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises Romain Boudreau Inc. et ce, pour la somme de 18 000 \$, taxes applicables en sus.



Séance ordinaire du 8 septembre 2026

RÈGLEMENT N°409 « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION ET L'AMÉNAGEMENT DE NOUVELLES CHAMBRES POUR LES JOUEURS DE L'ARÉNA » : AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le conseiller Sylvain Cormier donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance le règlement n°409 « Règlement décrétant une dépense et un emprunt pour la construction et l'aménagement de nouvelles chambres pour les joueurs de l'aréna ». Le projet de règlement est ainsi déposé et la directrice générale en fait la présentation.

RÉSOLUTION N° 2026-0141

RÈGLEMENT N°408 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°298 - RÈGLEMENT DE ZONAGE » : AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Le conseiller Yanick Thériault donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance le règlement n° 408 « Règlement modifiant le règlement n°298 - Règlement de zonage ». Le projet de règlement est ainsi déposé et le directeur général en fait la présentation.

RÉSOLUTION N° 2026-0142

ÉCOLE MONSEIGNEUR-LABRIE : CONTRIBUTION

CONSIDÉRANT QUE l'École Monseigneur-Labrie a présenté une demande à la Municipalité afin de bénéficier de l'utilisation de la salle de diffusion « Shed-à-Morue » pour la tenue de différentes activités culturelles et éducatives destinées aux jeunes du milieu;

CONSIDÉRANT QUE le concours local de Secondaire en spectacle se tiendra les 8 et 9 février 2027 et vise à promouvoir la culture auprès des élèves;

CONSIDÉRANT QUE la finale régionale de Secondaire en spectacle se tiendra les 1er, 2 et 3 avril 2027 et accueillera les finalistes de la Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE le spectacle annuel MUSI, mettant en valeur les élèves participant aux activités musicales de l'école, se tiendra les 3, 4 et 5 mai 2027;

CONSIDÉRANT QUE ces événements contribuent au développement culturel, artistique et communautaire de la jeunesse de Havre-Saint-Pierre;

Il est proposé par le conseiller Rock Boudreau
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

Que la Municipalité contribue au montant équivalent à la location de la Salle de diffusion de la Shed-à-Morue pour la réalisation de ces trois activités organisés par l'École Monseigneur-Labrie, soit la finale locale de secondaire en spectacle, la finale régionale de Secondaire en spectacle ainsi que le spectacle annuel «MUSI».



Séance ordinaire du 8 septembre 2026

Que les heures de travail effectuées par les employés de la Municipalité, en dehors de l'horaire régulier, seront à la charge de l'École Monseigneur-Labrie au tarif établi à la « Politique tarifaire » en vigueur.

RÉSOLUTION N° 2026-0143

RÈGLEMENT N°405 « RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUES ET ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE HAVRE-SAINT-PIERRE » : ADOPTION DU RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par le conseiller Yanick Thériault et le dépôt du projet de règlement n°405 lors de la séance du 4 mai 2026;

Il est proposé par le conseiller Yanick Thériault
appuyé par la conseillère Marie-Ève Thériault
et unanimement résolu

Que le règlement n°405 « Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élues et élus de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre » soit adopté par le conseil.

RÉSOLUTION N° 2026-0144

POLITIQUE DE LOCATION : MISE À JOUR ET ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à une mise à jour de sa politique de location ;

CONSIDÉRANT QUE certains éléments de la politique actuellement en vigueur, notamment la tarification, doivent être ajustés ;

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault
appuyé par le conseiller Rock Boudreau
et unanimement résolu

QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre adopte la version mise à jour de la Politique de location, telle que modifiée, laquelle remplace et met à jour la version précédemment adoptée le 1^e juin 2026.

RÉSOLUTION N° 2026-0145

PROGRAMME ESSOR CÔTE-NORD - NITASSINAN : APPUI

CONSIDÉRANT les conclusions de l'étude socioéconomique récemment dévoilée par l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord, en collaboration avec la Nation Innue;

CONSIDÉRANT que la Côte-Nord génère annuellement près de 1,7 milliard de dollars en revenus fiscaux et parafiscaux pour le Québec, alors qu'elle ne reçoit en retour que de 742 à 811 millions de dollars;

CONSIDÉRANT que la région de la Côte-Nord est confrontée à un déclin démographique ainsi qu'à d'importants enjeux de dévitalisation de plusieurs de ses communautés;



Séance ordinaire du 8 septembre 2026

CONSIDÉRANT que l'étude met en lumière le sous-financement de l'enveloppe régionale du Plan québécois des infrastructures, notamment en matière de services directs à la population, tels que la santé, l'éducation et les transports ;

CONSIDÉRANT l'insuffisance de la capacité d'accueil de la région de la Côte-Nord ainsi que les moyens financiers limités qui lui sont alloués;

CONSIDÉRANT que, afin de répondre aux défis auxquels fait face la Côte-Nord, l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord et la Nation Innue demandent au prochain gouvernement du Québec de mettre en place le programme Eссор Côte-Nord – Nitassinan, visant à assurer un développement juste, durable et prospère de la Côte-Nord et du Nitassinan;

CONSIDÉRANT que ce programme repose sur quatre piliers, soit :

- Une meilleure consultation des communautés municipales et autochtones;
- La fin de l'approche mur à mur, notamment par la mise en place de programmes adaptés aux réalités locales;
- Des investissements accrus dans les services essentiels et directs à la population;
- Le renforcement de la présence gouvernementale dans la région, notamment par la création d'emplois au sein du gouvernement du Québec et des sociétés d'État;

Il est proposé par le conseiller Rock Boudreau
appuyé par le conseiller Sylvain Cormier
et unanimement résolu

QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre appuie l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord et la Nation Innue dans leurs demandes et leurs démarches auprès du prochain gouvernement du Québec;

QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre demande aux candidates et candidats à l'élection générale provinciale de s'engager à élaborer et à mettre en œuvre le programme Eссор Côte-Nord – Nitassinan de concert avec les communautés;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord, à la Nation Innue, aux candidates et candidats à l'élection générale provinciale dans les circonscriptions concernées.

RÉSOLUTION N° 2026-0146

FONDS D'INITIATIVE NORDIQUES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE l'aréna Denis-Perron constitue une infrastructure sportive essentielle pour la communauté et qu'il accueille de nombreuses activités sportives et récréatives tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE les installations actuelles des chambres des joueurs ne répondent plus adéquatement aux besoins des utilisateurs et qu'il est souhaitable d'en améliorer la fonctionnalité, la sécurité;



Séance ordinaire du 8 septembre 2026

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction de nouvelles chambres des joueurs à l'aréna Denis-Perron contribuera à bonifier les infrastructures sportives municipales et à améliorer l'expérience des usagers;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'initiatives nordiques offre un soutien financier pour la réalisation de projets favorisant le développement des collectivités nordiques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite présenter une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme afin de soutenir la réalisation de ce projet;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier
appuyé par le conseiller Yanick Thériault
et unanimement résolu

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du Fonds d'initiatives nordiques pour le projet de construction de nouvelles chambres des joueurs à l'aréna Denis-Perron;

De confirmer l'engagement de la municipalité à assumer sa part des coûts admissibles ainsi que tout dépassement de coûts lié à la réalisation du projet;

D'autoriser le maire ainsi que la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents requis relativement à cette demande d'aide financière et à toute convention pouvant en découler.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire répond aux questions du public.

RÉSOLUTION N° 2026-0147 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Marie-Ève Thériault
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

Qu'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

Levée à 19h59.

Havre-Saint-Pierre, le 15 septembre 2026

André Thériault, Maire

Laura Mansbridge, directrice générale